

## Un point avec les associations locales



Un point avec les associations locales

### **Manifestations et évènementiel :** dernières informations des associations locales

- Annulation du festival folklorique organisé le dernier w-e de juillet par Lous Mirandes.
- Annulation du gala de danse organisé par Françoise Dutrey initialement reporté à fin août.
- Reprise du tennis sur les terrains extérieurs et couverts sur autorisation de Monsieur. le Maire.
- Pétanque Amicale Mirandaise , l'association ne souhaite pas reprendre ses activités avant le 31 mai. Inquiétude quant à l'utilisation des terrains sur les promenades sans l'autorisation du club.
- Demande de l'EAB XV pour l'accès au chapiteau et demande de l'association Mieux-être pour l'accès aux salles municipales. Réponses par la négative, en application des directives sanitaires.
- Reprise des activités du Club Montagne Mirande Astarac, à compter du 18 mai 2020, dans le strict respect des consignes gouvernementales et fédérales (Fédération Française du Milieu Montagnard) qui encadrent la pratique de la randonnée en montagne pour un groupe de 10 personnes maximum. Chaque sortie sera sous la responsabilité d'un ou deux accompagnateurs fédéraux chargés de faire respecter les directives de sécurité.
- Reprise de l'Archerie mirandaise, autorisée à pratiquer en respectant les mesures du ministère des sports sur le dispositif extérieur lui étant réservé au stade du Haouré
- Reprise d'activité du club de canoë-kayak sur la rivière (la Baïse) à partir du 16 mai, le lac nécessitant une autorisation. Cette reprise s'effectuera uniquement en extérieur avec des mesures strictes.

Chaque association a reçu ou va recevoir le plan et le protocole de déconfinement, ainsi que le guide national pour la reprise des sports ainsi que la démarche à suivre pour demander l'autorisation d'une reprise d'activité au Maire.

### **Subvention exceptionnelle aux associations**

- Envoi du formulaire de demande d'une subvention exceptionnelle en raison de la crise sanitaire. Cette aide est réservée aux associations qui emploient des salariés et qui ont des difficultés financières (justificatifs à fournir listés dans le formulaire).

### **Continuité de la préparation du Forum des associations prévu en septembre,**

Les associations qui désirent prendre part a ce rendez vous sportif et culturel de rentrée doivent prendre contact avec le service organisateur de la mairie et adresser leurs fiches d'inscription.